Image not found or type unknown

# AUGMENTATION DE SALAIRE ANNUEL

Par **DOUME**, le **11/02/2012** à **07:41**

Bonjour,

Dans une PME de moins de 50 salariés:

Question 1 : une augmentation de salaire peut-elle être inférieure à l'inflation?

Question 2 : l'employeur peut-il refuser oralement de justifier par écrit à l'un de ses employés les raisons d'une augmentation plus faible que la moyenne pratiquée dans l'entreprise?

Question 3 : l'employeur peut-il dire à l'employé qu'il se réfère à une grille de salaire interne mais ne pas vouloir lui communiquer cette grille, ni à l'employé, ni aux représentants du personnel?

En vous remerciant.

Bien cordialement,

Par **janus2fr**, le **11/02/2012** à **08:41**

Bonjour,
Il n'y a aucune règle concernant la valeur de l'augmentation de salaire qui n'a rien d'obligatoire.
Tant que votre salaire reste supérieur au salaire minimum conventionnel pour votre coefficient, l'employeur n'a aucune obligation de vous augmenter.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés